



CONSEIL COMMUNAL

Séance du 18 octobre 2022 à 19h00

NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE

A. SEANCE PUBLIQUE

- S.P.1 Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Conseil communal -
Prestation de serment d'une conseillère communale (Ariane HALLET)

Suite à la démission de Monsieur Vincent HOANG de son mandat de Conseiller communal, Mme Ariane HALLET est invitée à prêter le serment de Conseillère communale entre les mains de Mme la Bourgmestre.

- S.P.2 Pôle Cadre de Vie - Service Environnement - Présentation du plan d'actions
2023-2025 de la Ville de Wavre pour le Contrat de Rivière Dyle-Gette

La Ville de Wavre est appelée à remettre au Contrat de Rivière Dyle-Gette son plan d'actions en matière de gestion des cours d'eau dans le bassin de la Dyle pour les années 2023, 2024 et 2025.

Le CRDG a transmis à la Ville un listing d'actions sous format Excell (voir annexe 1). Après analyse des différentes actions proposées et des possibilités d'actions sur le terrain, le Service Environnement soumet au Conseil communal sa proposition de plan d'actions 2023-2025 pour approbation.

L'annexe 1 présente l'ensemble des actions proposées par le CRDG. Les actions retenues par le Service Environnement se trouvent à l'annexe 2. L'annexe 3 présente l'état d'avancement des actions prévues dans le plan d'action précédent, 2020-2022.

- S.P.3 Pôle Cadre de Vie - Service Environnement - Marché de fournitures pour
l'acquisition de deux aspirateurs électriques de déchets urbains avec système de
tri intégré - Approbation des conditions du marché

Le Service Propreté de la Ville souhaite acquérir deux aspirateurs électriques de déchets urbains avec système de tri intégré.

Ce matériel permet de trier dès l'aspiration les déchets récoltés et de valoriser ces déchets dans le circuit du recyclage.

Pour ces achats, une demande de subside a été envoyée à la Région. En cas d'accord, la Région subsidie à hauteur de 70% l'achat du matériel.

Le budget estimatif de la dépense est de 43000€ HTVA, soit 52030€ TVAC pour l'acquisition des deux aspirateurs.

Le montant est disponible à l'article budgétaire 421-744-51 acquisition de matériel d'exploitation, projet 2022 014.

La procédure proposée est la procédure négociée sans publication préalable, le montant à approuver HTVA n'atteignant pas le seuil de 140000€ HTVA.

Un cahier des charges a été rédigé.

- S.P.4 Pôle Cadre de vie - Service mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Interdiction de stationner au carrefour de l'avenue du Ruisseau du Godru et de l'avenue Philibert Maarschouw

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le Règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'interdiction de stationner sur le tronçon formé par l'avenue Philibert Maarschouw, le long du numéro 1 et l'avenue du Ruisseau du Godru, le long des numéros 1 et 3 sur une distance de 20 mètres.

- S.P.5 Pôle Cadre de vie - Service mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Division axiale de la voirie - Pont Neuf

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le Règlement complémentaire de circulation routière relatif à la division du Pont Neuf en deux bandes de circulation entre le quai aux Huîtres et la rue des Brasseries.

- S.P.6 Pôle Cadre de vie - Service mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Interdiction de stationner Square d'Aquitaine

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le Règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'interdiction de stationner à hauteur de l'accès piéton de l'immeuble numéro 5 du Square d'Aquitaine.

- S.P.7 Pôle Cadre de vie - Service mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Division de l'avenue David en deux bandes de circulation

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le Règlement complémentaire de circulation routière relatif à la division de l'avenue David en deux bandes de circulation par une ligne blanche continue, discontinuée d'approche sur une longueur de 20 mètres avant son carrefour avec la chaussée

de Louvain.

-
- S.P.8 Pôle Cadre de vie - Service mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Déplacement d'un passage piéton avenue du Guéret
-

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le Règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation du passage piéton situé au numéro 1 de l'avenue du Guéret et à la création d'un nouveau passage piéton au débouché de l'avenue du Guéret et de la route de Rixensart.

-
- S.P.9 Pôle Cadre de vie - Service mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Suppression de la division axiale de l'avenue Notre Dame
-

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le Règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation de la division axiale de l'avenue Notre Dame à Limal.

-
- S.P.10 Pôle Cadre de vie - Service mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - Circulation interdite aux véhicules de +2.5t - Rue de la Cure
-

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'interdiction d'accès aux véhicules de +2.5t dans la rue de la Cure.

-
- S.P.11 Pôle Cadre de vie - Service mobilité - Règlement complémentaire de circulation routière - SUL - rue du Rivage
-

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur la mise en œuvre d'un sens unique limité (SUL) de la rue du Rivage.

-
- S.P.12 Pôle Cadre de vie - Service de l'Urbanisme - Décret voiries - Modification de voiries communales - rue du Tilleul, avenue de la Belle Voie et avenue du Centre sportif (dos. n° 22/114)
-

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance des résultats de l'enquête publique et à se prononcer sur la modification de la voirie communale, introduit par la Régie communale autonome wavrienne des sports (RCAWS) représentée par Monsieur Stéphane CRUSNIERE, relative à un bien sis au croisement de la rue du Tilleul et de l'avenue de la Belle Voie et l'avenue du Centre sportif à 1300 WAVRE cadastré Division 2, section G n°345z2 et ayant pour objet : l'adaptation d'espaces publics pour la construction d'un terrain synthétique de football et d'une cafétéria ;

- S.P.13 Pôle Finances - Service des Finances - Modification du règlement sur les subventions accordées aux ménages pour activité sportive des jeunes (Chèques-Sport)
-

La Déclaration de Politique Générale 2019-2024 prévoit de reconduire les chèques sports pour les jeunes de 6 à 17 ans et d'en créer pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans toujours aux études.

Il est proposé d'adapter le Règlement sur les subventions accordées aux ménages pour activité sportive des jeunes (chèques-sport) aux bénéficiaires suivants :

- les enfants de 3 à 6 ans
- les jeunes évoluant dans un club sportif non reconnu par la Ville de Wavre, qu'il soit situé dans l'entité ou non (sous certaines conditions).

- S.P.14 Pôle finances - Service des Finances - Prise de participation de la Ville dans le capital de notre Régie Communale Autonome Wavrienne
-

Pour répondre au besoin en fonds de roulement de la RCAW. Il est proposé de réaliser un apport en capital à hauteur de 250.000 €.

- S.P.15 Pole Finances - Encouragement à diverses activités sociales, culturelles et sportives - Exercice 2022 - Modification budgétaire n°2
-

Le Conseil est invité à se prononcer sur le projet de délibération établissant la liste des subventions 2022 qui sont demandées, par diverses associations, en dehors du budget établi.

Les crédits en question sont introduits dans le projet de modification budgétaire n°2 de l'exercice 2022.

- S.P.16 Pôle des Finances - Comptabilité de la Zone de Police - Modifications budgétaires n°2 ordinaire et extraordinaire
-

Le projet de modifications budgétaires n°2 du service ordinaire reprend :

Les dotations communales après ajustements :

- 6.300.000 € au service ordinaire (inchangée);
- 341.400 € au service extraordinaire (inchangée).

- S.P.17 Pôle Finances - Service des Finances - Deuxièmes modifications budgétaires des services ordinaire et extraordinaire 2022
-

Le projet des deuxièmes modifications budgétaires de l'Administration communale pour les services ordinaire et extraordinaire de l'exercice

2022 reprend principalement :

Au service ordinaire

En recettes :

- la réestimation des recettes additionnelles à l'impôt des personnes physiques ;
- l'augmentation de la recette de la concession parkings ;
- divers ajustements.

En dépenses :

- la diminution des frais de personnel ;
- la constitution d'une provision pour les dépenses énergétiques ;
- divers ajustements

Au service extraordinaire

Divers ajustements et des reports d'investissements.

Après ces opérations, les résultats généraux seront en boni à l'ordinaire de 2.431.763,06 € et toujours à l'équilibre à l'extraordinaire.

Le résultat du service ordinaire à l'exercice propre s'élève quant à lui à 201.705,55 €.

S.P.18 Pôle RH et Education - Service Ressources humaines et Instruction publique - Convention de coopération entre la Ville de Wavre et le Pôle territorial du Brabant wallon

Lors de la séance du 6 octobre 2022, le Collège a pris connaissance de la convention de coopération entre la Ville de Wavre et le pôle territorial du Brabant wallon (pôle enseignement officiel).

Il s'agit pour le Conseil communal de marquer son accord sur cette convention de coopération.

S.P.19 Pôle RH et Education - Service Ressources humaines et Instruction publique - Accueil extrascolaire - Projet d'accueil - Règlement d'Ordre Intérieur

Ratification *du Projet d'accueil* pour l'accueil extrascolaire des écoles communales.

Celui-ci comporte deux parties :

- Le projet éducatif. Celui-ci a pour objectif d'établir les missions et objectifs de l'accueil extra-scolaire ainsi que les moyens mis en place pour y parvenir. Il fait également état des valeurs au cœur de l'encadrement des enfants ainsi que de la description d'une journée type d'accueil extra-scolaire.
- Le Règlement d'Ordre d'Intérieur (ROI) est quant à lui beaucoup plus pratique. Il a en effet pour objectif de mettre à disposition de tous les règles régissant l'accueil extra-scolaire. Après une mention des coordonnées du pouvoir organisateur, le ROI décrit le type d'accueil

organisé (lieux, horaires, modalités d'accueil, taux d'encadrement, activités et locaux prévus ainsi que la gestion de la santé des enfants), le montant de la participation financière des parents, les modalités d'inscription ainsi que les rôles et responsabilités de chacun (organisateur et encadrants, parents et enfants). Le ROI aborde également les sanctions possibles en cas de non-respect des règles qui y sont énumérées.

Le Projet d'accueil complet est annexé à ce rapport.

S.P.20 Pôle RH et Education - Service Ressources humaines et Instruction publique - Mise en place du télétravail structurel - Modification du règlement de travail

Il s'agit d'approuver la modification des articles 15 et 16 du projet d'annexe au Règlement de travail établi en vue d'implémenter le télétravail structurel dans les services administratifs de la Ville de Wavre.

S.P.21 Pôle Stratégie et Attractivité - Service Cohésion citoyenne et Bien-être - Jeunesse - "Ca bouge dans notre commune" - Rapport de consultation et poursuite de la concertation

1/Rétro-actes

Le Programme stratégique transversal reprend l'objectif de :

1. « Coordonner et animer les structures participatives « Jeunesse » en partenariat avec le service de la Citoyenneté, (CCE) et le Conseil des Jeunes (CDJ) (1.4.7) ;
2. « Mettre en place, en collaboration avec les associations locales, des ateliers et des débats avec les jeunes sur des questions qui les concernent (numérique, sexualité, drogue, civisme, ...) » (PST 1.4.1) ;

En date 26/11/2020, le Collège donnait son accord de principe pour l'élaboration d'un dossier de candidature à l'appel à projets « Ça bouge dans notre commune » de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En date 26/11/2020, le Collège donnait son accord de principe pour la recherche, par le Service Jeunesse, de subsides et autres ressources supplémentaires visant à soutenir financièrement les projets d'éducation à la citoyenneté de la Ville.

En date du 30/12/2020, Le Collège communal donnait son accord sur l'acte de candidature à l'appel à projets "Ca bouge dans ma commune", en annexe.

En date du 31/04/2021, le Collège communal **donnait son accord sur un plan de consultation "Ca bouge dans notre commune"**.

2/ Contexte

« Ça bouge dans notre commune » est un **appel à projet de la Fédération Wallonie-Bruxelles** qui vise à sensibiliser et outiller les responsables politiques et associatifs au sein d'une commune face à l'enjeu du développement de la citoyenneté des jeunes, en favorisant leur participation aux décisions qui les concernent. In fine, le projet mise sur le renforcement de l'appropriation par les

jeunes des enjeux politiques, au contact de leurs responsables locaux, en s'appuyant sur l'expertise des professionnels de la jeunesse.

Deux axes permettent de soutenir les pouvoirs locaux dans leur démarche :

- **Un soutien à l'organisation de la concertation par l'intermédiaire du Creccide** (Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie) , aboutissant à un projet de politiques locales de jeunesse (Axe 1).
- **Le financement pluriannuel d'un projet constitutif de cette politique** de 15 000€ (Axe 2) divisés en 3 demandes successives de 5000 EUR (janvier-23, juin-23, jan-24)

Les conditions de candidatures, la pertinence avec les actions de la cellule Jeunesse communale et le planning des prochaines étapes sont consultables dans la note du Collège communal du 29 septembre 2022.

3/ Rapport intermédiaire : "Ca bouge dans notre commune".

Le rapport Intermédiaire en annexe comprend trois parties à savoir :

1. Un Etat des lieux de la Jeunesse wavrienne ;
2. Les résultats d'une consultation ;
3. Les enjeux et points d'attention qui feront l'objet d'une concertation "Croiser les regards" entre les jeunes et les acteurs politiques wavriens.

Partie 1 : Etat des lieux

La première partie consacrée à l'état des lieux tente de dresser un profil de la jeunesse wavrienne à travers de critères tels que la quantité de jeunes présents sur le territoire, leur répartition géographique ou encore l'existence du bassin scolaire wavrien.

Ensuite, cet état des lieux se poursuit en décrivant le développement de la politique jeunesse communale au début des années pour contextualiser l'affirmation d'une politique jeunesse participative du Collège actuel.

Enfin, elle présente la Maison des Jeunes "Vitamine Z" et le service d'Aide en Milieu Ouvert "Carrefour J", chevilles ouvrières de l'action jeunesse puis une liste non-exhaustive d'acteurs "jeunesse" actifs sur le territoire.

Partie 2 : Consultation

La seconde partie de ce document est consacrée à la consultation et à l'analyse des données récoltées. Elle débute par la présentation de l'organisation de cette partie du processus, chamboulée par la crise sanitaire.

Ensuite, elle présente des données issues de trois sources et notre interprétation de celles-ci. Ces sources sont :

1. **Les questionnaires « Ça bouge dans notre commune » destinés aux jeunes et à l'administration ;**
2. **Le travail du Conseil des Jeunes et du Conseil Consultatif des Enfants ;**
3. **L'expertise formalisée des partenaires « Jeunesse » ;**

Partie 3 : Enjeux et point d'attention

En guise de conclusions et comme prévu par le processus "Ca bouge dans notre commune", le travail met en évidence cinq enjeux transversaux mis en avant par les différentes sources à savoir :

1. **Enjeux n°1 : Déconstruire le mythe de la « Vieille ville » ;**

2. **Enjeux n°2 : Développer une communication adaptée ;**
3. **Enjeux n°3 : Améliorer l'offre d'activités pour les jeunes ;**
4. **Enjeu n°4 : Construire et encourager de nouvelles infrastructures ;**
5. **Enjeu n°5 : Créer et aménager des lieux de rencontres adaptés ;**
6. **Point d'attention : Participer...mais dans quelles conditions ?.**

4/ Croiser les regards

Comme présenté par l'outil pédagogique élaboré par le CRECCIDE, en annexe (p.20), « une fois l'état des lieux réalisés (...), il s'agira ensuite, pour ces deux parties, de confronter, partager et se mettre d'accord, d'une part sur l'état de la jeunesse, et d'autre part sur les enjeux à travailler ensemble à l'avenir. Il s'agit donc, dans cette étape, d'aboutir à une vision de la jeunesse locale partagée de laquelle ressortent des enjeux à travailler collectivement. Les deux responsables ont la charge d'organiser cette concertation, en lien et avec le soutien du coordinateur. »

Après consultation des membres de la tripartite et de la cellule Participation citoyenne du service Cohésion Citoyenne et Bien-être, nous proposons au Collège d'organiser cette rencontre le **vendredi 4 novembre entre 18h et 22h au sein des locaux de la Maison des Jeunes** « Vitamine Z ».

Le déroulement et la méthodologie sont décrits dans la note du Collège communal du 29 septembre 2022.

S.P.22 Pôle Stratégie et Attractivité - Service de Cohésion Citoyenne et de Bien-être - PCS 3 Article 20 Assuétudes - Approbation de la convention de partenariat avec Prospective jeunesse asbl

Dans le cadre du PCS3 2020-2025, la ville de Wavre bénéficie de moyens supplémentaires pour soutenir des actions menées par des associations partenaires via l'Article 20. La Ville de Wavre reçoit un montant 8037.50 euros qu'elle reverse ensuite à des associations partenaires pour la mise en œuvre d'actions spécifiques (minimum 2500 euros par association/action). En ce qui concerne Wavre: 2 actions ont été lancées :

- Sensibilisation des travailleurs de premières lignes à la détection des signaux de violence. Opérateur : Vie féminine. Subside annuel : 2500 euros.
- La garde d'enfants dont les parents suivent le parcours d'intégration. Opérateur Ta'awun. Partenariat entre Ta'awun - Yambi - CRI Bw- ALE. Subside annuel : 5537,5 euros

Après deux ans de fonctionnement, force est de constater que l'action garde d'enfants ne fonctionne pas malgré plusieurs tentatives d'adaptation de l'action. Aucun parent n'a fait appel au système de garde proposé. Dès lors, les partenaires ont proposé de résilier à l'amiable la convention afin de permettre le financement d'une autre action de type Article 20 qui rencontre un besoin plus important. La convention est résiliée.

D'autres besoins ont émergé sur le territoire wavrien. Notamment en matière d'assuétudes. Ceux-ci pourraient être pris en charge dans le cadre du subventionnement "Article 20".

En effet, ASARBW (Aide et Soins en Assuétudes Réseau brabant wallon) et ses partenaires sur le territoire du Brabant wallon ont initié plusieurs réunions autour

des assuétudes. Cette prise de contact a suscité une réflexion quant à l'état des besoins des professionnels en matière d'assuétudes sur le territoire de la commune et il a été proposé d'élargir la concertation aux autres acteurs de la commune susceptibles d'être concernés par la problématique. Il ressort un besoin partagé par une large partie des acteurs de terrain de pouvoir mettre en place un réseau transversal autour de cette question de assuétudes ainsi que de développer une ou des actions de prévention à destination du public.

Le cadre de l'article 20 permettrait de financer une action en ce sens, à concurrence de 5537, 5 euros.

En date du 22 mars 2022, le Conseil communal validait la mise sur pied d'une nouvelle action article 20 intitulée : "Promouvoir les attitudes saines et préventives sur des pathologies ou risques ciblés."

En date du 11 juillet 2022, le Gouvernement wallon a marqué son accord sur le lancement de cette action - Article 20.

En date du 14 juillet 2022, le Collège a approuvé le lancement d'un appel d'offres concernant cette article 20 (SA-CCBE/20220714-62).

En date du 15 septembre 2022, le Collège communal a sélectionné le soumissionnaire Prospective jeunesse asbl pour mettre en œuvre l'action - Article 20 " Promouvoir les attitudes saines et préventives sur des pathologies ou risques ciblés : Promotion de la santé et lutte contre les assuétudes" (SA-CCBE/20220915-120).

En date du 15 septembre 2022, le Collège a également décidé de soumettre la convention de partenariat entre la ville de Wavre et Prospective jeunesse asbl, à l'accord du conseil communal d'octobre 2022.

Nous soumettons à l'accord du Conseil la convention de partenariat entre la Ville de Wavre et prospective jeunesse asbl.

S.P.23 Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Commissions du Conseil - Modification de la composition

Lors de sa séance du 26 mars 2019, le Conseil communal décidait de la création des commissions du Conseil communal et désignait les membres de ces commissions.

Suite aux démissions de Mmes Danhier, Gobbo, Mertens et de M. Hoang, il y a lieu de les remplacer dans les commissions.

S.P.24 Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Désignation des représentants de la Ville dans les intercommunales - Intercommunale inBW - Remplacement d'un représentant

Suite à la démission de son mandat de conseillère communale de Mme Gobbo, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein des assemblées générales d'inBW.

S.P.25 Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Désignation des

représentants de la Ville dans les intercommunales - Réseau d'Energies de Wavre - Remplacement d'un représentant

Suite à la démission de son mandat de conseillère communale de Mme Mertens, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein des assemblées générales du REW.

S.P.26 Pôle Affaires générales - Service du Secrétariat général - Désignation des représentants de la Ville dans les intercommunales - Intercommunale IPFBW

Suite à la démission de son mandat de conseillère communale de Mme Mertens, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein des assemblées générales de l'IPFBW.

S.P.27 Pôle Affaires générales - Service Affaires juridiques - Parc industriel nord - Zone C' - Vente des blocs 4 et 5 - Projet d'acte (Codic)

Lors de sa séance du 27 avril 2021, le Conseil communal approuvait l'avenant au contrat de vente et d'option du 3 mars 2010 lequel prévoyait la vente des lots 4 et 5 et redéfinissait les délais pour la construction des lots 1, 4 et 5.

Le Conseil est invité à se prononcer sur le projet d'acte de vente.

S.P.28 Pôle des Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Fabrique d'église des Saints Pierre & Marcellin - Budget pour l'exercice 2023 - Approbation du Conseil communal

En vertu de l'article L3162-1§1er du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le budget pour l'année 2023 de la fabrique d'église de la paroisse des Saints Pierre & Marcellin doit être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Ce budget est présenté en équilibre et l'intervention communale s'élève à 17.232,80 euros, soit une augmentation de 4.824,388 euros par rapport au budget approuvé de l'année 2022.

Une inscription, tant en recettes (emprunts) qu'en dépenses (Grosses réparations d'autres propriétés bâties) au service extraordinaire est inscrite pour un montant de 568.000,00 € afin d'effectuer les travaux de réaffectation de la Chapelle de Champles située rue Cerisier d'Haine, 3, en 2 appartements.

Par son courrier du 23 septembre 2022, l'Archevêché de Malines-Bruxelles a approuvé le budget de 2023 de la paroisse des Saints Pierre & Marcellin, sans aucune remarque.

S.P.29 Pôle des Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle - Garantie d'emprunt en faveur de la Fabrique d'Eglise Saint Jean Baptiste pour

450.000,00 € - Achat d'un immeuble sis Rue de Nivelles 18-20 à 1300 Wavre

Dans le cadre de son projet d'achat d'un immeuble, la Fabrique d'Église Saint Jean-Baptiste a sollicité l'accord de la ville pour se porter garant pour un crédit de 800.000,00 €.

Cette garantie a été accordée par le Collège communal en sa séance du 24 mars 2022, sous réserve de l'accord du Conseil communal.

Début juillet, l'offre d'achat faite par la fabrique de Saint Jean-Baptiste pour l'immeuble sis Rue de Nivelles 18-20 à 1300 Wavre a été acceptée.

Afin de concrétiser ce projet, celle-ci souhaite souscrire un emprunt de 450.000 €. La garantie de la Ville portera donc sur un montant de 450.000,00 € et non plus sur 800.000,00 €.

Les charges d'emprunt seront compensées par les revenus locatifs de l'immeuble, qui seront intégrés dans les budgets et les comptes de la Fabrique, les risques sont donc très limités.

Belfius a été désignée, étant la seule banque à faire ce genre de crédit, pour une période de 25 ans.

Lors de la séance du Conseil communal du 13 septembre 2022, les membres du Conseil communal ont marqué leur accord sur l'achat de l'immeuble, rue de Nivelles 18-20 à 1300 Wavre, en vue de la transmission du dossier à la Tutelle générale à transmission obligatoire.

S.P.30 Pôle des Affaires générales - Service Marchés publics et Tutelle - Tutelle/Centre Public de l'Action Sociale - Mise en place du télétravail structurel - Adoption du règlement et décision d'entrée en vigueur - Application de l'article 112 - Approbation du Conseil communal

En vertu de l'article 112 quater §1er de la loi organique des CPAS, les actes portant sur la fixation du cadre du personnel sont soumis à la tutelle spéciale d'approbation du Conseil communal.

Les membres du Conseil communal trouveront en annexe :

- la délibération 2022/499 du Conseil de l'action sociale en date du 25 juillet 2022 décidant à l'unanimité d'adopter l'annexe du règlement de travail relative au télétravail structurel pour le CPAS de Wavre et de fixer son entrée en vigueur au plus tard le 01/11/2022;
- l'annexe du règlement de travail relative au télétravail structurel pour le CPAS de Wavre;
- le procès-verbal du Comité de concertation du 14 octobre 2021 approuvant à l'unanimité la mise en place du télétravail structurel;
- le procès-verbal du Comité de négociation réuni en date du 13 juin 2022 approuvant également l'instauration du télétravail structurel et le projet d'annexe au règlement de travail;
- la circulaire du 07 avril 2021 du gouvernement wallon relative à l'organisation du télétravail au sein des autorités locales.

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver cette demande.

S.P.31 Zone de Police - Cadre du Personnel opérationnel - Service Sécurité et Intervention - Ouverture d'un emploi d'inspecteur - Mobilité 2022.04 (erratum)

Afin de pourvoir au remplacement d'un membre du cadre opérationnel, mis à la pension au 1er septembre 2022 du fait qu'il a été déclaré définitivement inapte sur le plan médical par la commission d'aptitude du personnel des services de police,(C.A.P.S.P) en date du 23/08/2022, la Zone de Police Locale de Wavre souhaite déclarer un emploi vacant INP lors de la phase de mobilité 2022.04 (erratum).

Le poste vacant concerne un emploi d'inspecteur de police pour le Département " Service Sécurité et Intervention " afin d'intégrer une de ces équipes.

Sur base de ce qui précède et afin d'optimiser le bon fonctionnement du Département Sécurité et Intervention de la zone de police, il conviendrait de pourvoir, dans les meilleurs délais, au remplacement de ce membre du personnel opérationnel.

En outre, la Zone de Police Locale de Wavre a l'obligation, dans le cadre de la mobilité, de respecter les règles en vigueur au sein de la police intégrée en ouvrant des emplois en mobilité interne police.

S.P.32 Questions d'actualité

Questions éventuelles posées par les membres du Conseil au Collège.
